



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 30 janvier 2018

Cuisine centrale Saint Benoît : la grève a été reconduite



Suite à la grève du personnel de la cuisine centrale de Saint Benoît, démarrée le 2 janvier, et à la mobilisation solidaire autour des grévistes le vendredi 26 janvier devant le siège de Régal des Îles, le patron de cette société a fini par s'engager à respecter tous les acquis des travailleurs de la cuisine (salaires, mutuelle, garantie obsèques), à payer les journées de grève et à lever la procédure de licenciement entamée contre les trois dirigeants CGTR de l'entreprise : Patrick Lauret, Leila Marianne et Jean-Pierre Ropaul.

Malgré ces engagements, les grévistes restent sur leurs gardes. Ils ont estimé que les garanties apportées par le patron de Régal des Îles étaient suspectes et que le maintien dans l'entreprise du délégué syndical était sujet à caution. Ils ont donc décidé de continuer leur grève jusqu'au mardi 30 janvier et de se déterminer pour la suite à l'issue de l'entretien qui doit avoir lieu ce jour entre leurs

représentants et la direction.

C'est pas joli Julie !

Lors des dernières élections législatives, Jean-Luc Julie candidat de droite, ex- « socialiste », opposé à Jean-Claude Fruteau dont il fut un partisan, déclarait vouloir rassembler les citoyens sous le slogan « Ensemble plus à l'Est » pour « sortir la commune de l'ornière et donner un travail pour tous avec un salaire décent ».

Cela s'était pour l'affichage. Dans la réalité, Mr Julie qui est aussi président de l'association de coordination USEP-UFOLEP de Saint Benoît a plus un comportement de patron indifférent à la situation de ses subordonnés.

Qu'on en juge : au prétexte que les subventions publiques attendues ne lui avait pas été versées en temps et en heure, il a laissé ses employés plusieurs mois (de mars à mai 2017) sans salaires ou avec des salaires amputés de plusieurs centaines d'euros et ce malgré les relances réitérés de ces derniers. Ces jeunes travailleurs avaient été en plus été embauchés en contrats aidés donc à moindre coût pour la structure.

Il a fallu que trois d'entre eux portent l'affaire devant les Prud'hommes avec l'aide de la CGTR pour qu'ils puissent enfin être remboursés de leur manque à gagner. C'est ce qu'a décidé le tribunal obligeant de surcroît cet employeur indélicat à leur payer la totalité de leurs salaires jusqu'au terme de leur CDD. Juste retour des choses !

Agressions à l'Ehpad de Saint André : la direction ne bouge pas

Les trois aide-soignantes travaillant la nuit dans cette structure dépendant du CCAS de la ville de Saint André ont été à plusieurs reprises agressées pendant leur service par un individu, jusqu'à présent non identifié. Jet de pierres et de bouteilles en leur direction. Leurs voitures ont aussi caillassées sur le parking du personnel de l'Ehpad.

Il faut dire que leur sécurité est loin d'être assurée comme il le faudrait. Elle surveillent et soignent déjà 109 patients avec un effectif restreint et sur plusieurs étages nécessitant des déplacements fréquents et solitaires, mais la direction, tenue au courant de ces intrusions nocturnes dans l'établissement par plusieurs courriers des intéressées, n'a rien trouvé de mieux que de réduire de deux à un le nombre des vigiles mis à leur disposition pour assurer leur sécurité en décembre dernier !

Interpellée par ces travailleuses inquiètes pour leur sort, la directrice leur avait répondu en 2017 qu'elle tiendrait compte de leur problème et que des dispositifs supplémentaires de sécurité seraient installés (surveillance par caméra du parking et des couloirs, rehaussement du grillage d'enceinte, etc). Rien a été fait à ce jour !

Face une direction indifférente et méconnaissant visiblement son obligation d'employeur préserver l'intégrité physique et mentale de ses salariées, ces dernières ont décidé de lui faire parvenir une ultime mise en garde avant que de porter l'affaire devant les prud'hommes.

Grève nationale dans les EHPAD

Le malaise ressenti par le personnel de l'Ehpad de Saint André n'est pas un phénomène isolé. Il est partagé par l'immense majorité des 500 000 travailleurs et travailleuses de ces structures au niveau national qui se plaignent du manque d'effectifs, qui se disent « cassés, usés, à bout » et « de moins en moins en capacité de s'occuper dignement des aînés ».

C'est pourquoi un mot d'ordre national de grève a été lancé ce mardi 30 novembre par l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, Unsa, CFTC, CFE-CGC et SUD), avec le soutien de l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) et de plusieurs associations de retraités pour obliger le gouvernement à dégager les fonds suffisant au fonctionnement des Ehpad. L'intersyndicale revendique un ratio d'un agent par résident (aujourd'hui, il est de 0,6) et l'abrogation de la réforme en cours sur le financement des Ehpad qui conduirait selon elle à de nouvelles suppressions de postes. La ministre de la Santé voyant la colère monter vient d'annoncer une rallonge de 50 millions d'euros largement insuffisant pour répondre aux besoins.

La lutte n'est donc pas près de s'arrêter !

STVRE : ras-le-bol chez les chauffeurs de bus

À STVRE, entreprise de transport de Bras Panon dépendant du réseau Estival, les conducteurs sont mécontents de leurs conditions de travail et de leurs salaires insuffisant pour vivre décemment. Ils dénoncent aussi le fait qu'aucun contact n'a été possible jusqu'à ce jour avec leur patronne.

Ils ont des contrats à 35 heures hebdomadaires, mais en font réellement 42. Leurs heures supplémentaires ne sont pas payées, pas plus que leurs temps de pause alors qu'ils restent à disposition de la patronne qui n'hésite pas à leur redemander d'effectuer des déplacements pendant ces temps de repos.

Ils en ont assez aussi de devoir nettoyer les bus ou changer les pneus sur ces mêmes temps de pause alors que leur métier est conducteur et non mécanicien ou personnel d'entretien. Mais que ne ferait pas un patron pour gagner toujours plus .

Ils dénoncent aussi les fortes amplitudes de travail et donc la mauvaise organisation des plannings, ce qui contribue à augmenter leur fatigue et à les spolier.

C'est pourquoi ils ont adressé une demande de réunion pour aborder tous ces problèmes avec leur patronne. Ils attendent sa réponse pour savoir si elle accepte ou non à minima cette réunion. Ne parlons pas de satisfaire leurs demandes... car il faudra, on s'en doute, plus qu'une réunion, pour que justice soit rendus à ces chauffeurs de bus !

La Poste : les facteurs tirent la sonnette d'alarme !

À la Poste, les conditions de travail des agents et les services rendus aux usagers ne vont pas en s'améliorant. Bien au contraire.

Nos camarades de la FAPT CGTR dénoncent une précarité grandissante, les actes d'incivilité, les agressions verbales et parfois physiques dont les postiers sont victimes.

Les causes de cette dégradation de conditions de vie et de travail sont connues : insuffisance de personnel pour assurer toutes les activités quotidiennes, manque de formation du personnel, sous-traitance de certaines activités, etc.

La Poste, au lieu d'embaucher, a de plus en plus recours à l'intérim. Pour la FAPT CGTR, cette précarité de l'emploi qui tend à s'installer est inacceptable, d'autant que le personnel recruté par ce biais ne reçoit pas le temps de formation nécessaire pour assimiler les tournées dont il a la charge.

Pour la CGTR, il est urgent que la Poste revoie sa politique de recrutement. Elle se bat pour demander que les départs en retraites soient remplacés, pour la titularisation des CDD et autres contrats PRO.

Aujourd'hui, la Poste qui est soumise à la concurrence d'entreprises privées ne jure plus que par rentabilité et profit.

Pour la CGTR, la Poste doit être un service public à qui l'État devrait donner les moyens suffisants pour fonctionner correctement.

Grève à la CCIR

La CGTR a mis sa menace de grève à exécution. Depuis 6 h 30, à l'appel de la CGTR, les salariés ont installé leur piquet de grève devant les grilles de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de La Réunion pour s'opposer au plan de leur président Patel qui prévoit de supprimer une trentaine de postes, voire de licencier du personnel pour faire des économies et combler le déficit de 4,2 millions d'euros.

Les agents de la CCIR ont raison de rejeter ce plan infâme !

Apprentissage et ancienneté

Un employeur ayant décidé d'embaucher un apprenti à la fin de son contrat d'apprentissage se doit de tenir compte de la durée de ce contrat dans le calcul de son ancienneté. (Tissot 2003)

Ceci n'est pas indifférent dans le déclenchement des primes d'ancienneté dans les corps de métiers les appliquant, mais aussi dans le cas moins réjouissant de licenciements économiques ou de ruptures conventionnelles dans le calcul des montants des primes de rupture du contrat de travail.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !